

PROMESSE DE VERSEMENT DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE

À nous retourner impérativement accompagnée de votre paiement :

- ▶ Courrier : Université de Toulon - Agence Comptable - CS 60584 - 83041 TOULON cedex 9
- ▶ ou email : agence-comptable@univ-tln.fr
copie : ecole-entreprise@seatech.fr

Choix du mode de paiement :

- Virement bancaire** en envoyant votre promesse de versement directement à l'agent comptable de l'Université de Toulon qui vous communiquera en retour, les coordonnées bancaires. agence-comptable@univ-tln.fr
- Chèque** établi à l'ordre de l'Agent Comptable de l'UTLN à l'adresse :
Université de Toulon – Agence Comptable - CS 60584 - 83041 TOULON cedex 9
- Paiement en ligne** : [via notre plateforme de paiement en ligne](#) 

Votre entreprise ▶

Raison sociale : N° SIRET :
Adresse :
CP : Ville :

Coordonnées de la personne en charge de la taxe d'apprentissage dans votre établissement ▶

Prénom : Nom :
Fonction :
Téléphone : Email :

BARÈME - HORS QUOTA – FORMATIONS INITIALES

Je souhaite verser la taxe d'apprentissage au profit de :

	N° UAI	Montant
SeaTech - Ecole d'ingénieurs de l'université de Toulon	0831443T	▶

SeaTech - École d'ingénieurs

de l'Université de Toulon
est habilitée à percevoir
la taxe d'apprentissage

2021



Plus d'informations ? Contactez-nous au 04 94 14 25 57 - ecole-entreprise@seatech.fr - www.seatech.fr/